

4 décembre 2014 Comité technique de la DM Guadeloupe

Fédération majeure de la fonction publique d'État,
la FSU siège, en alliance avec la CGT, au comité technique ministériel.

Pourquoi voter FSU ?

- **Pour faire vivre un syndicalisme démocratique** de lutte et de transformation écologique et sociale
- **Pour agir en toute indépendance et sans compromission** vis-à-vis des hiérarchies
- **Pour obtenir des résultats** sur nos revendications en refusant le clientélisme et l'électoratisme
- **Pour être défendu-e et informé-e** indépendamment de mon statut et de mon corps, et faire vivre l'égalité entre femmes et hommes
- **Pour renforcer la Fonction Publique**, refuser l'austérité, les privatisations, la remise en cause de l'**égalité territoriale** les dérives actuelles ;
- **Pour contrer le mouvement de casse** du statut des fonctionnaires, le développement de l'individualisme et des inégalités, la gestion des carrières à la carte
- **Pour remettre l'humain au cœur de la gestion du personnel et des relations avec les usagers**



VOTEZ FSU

pour le comité technique
de la DM Guadeloupe

Votez CGT-FSU
pour le comité technique
ministériel

Votez pour les listes présentées
par la FSU pour votre CAP, votre CCP



www.snuitam-fsu.org



Nos axes d'action

Avec l'ensemble des salariés, la FSU agit en recherchant l'unité syndicale

- Pour une répartition des richesses, réduisant la part consacrée au capital et à la spéculation, assurant la solidarité, la justice sociale et le respect du milieu naturel
- Pour dénoncer et lutter contre toutes les formes de discrimination
- Pour défendre la protection sociale et les retraites
- Pour revaloriser les salaires et les carrières
- Pour créer des emplois de titulaires qualifiés en nombre suffisant
- Pour en finir avec l'emploi précaire et titulariser tous les contractuel-le-s
- Pour améliorer les conditions de travail
- Pour s'opposer à l'individualisation des rémunérations, source de division entre les agents et d'arbitraire de la hiérarchie
- Pour la défense des compétences pour assurer la continuité des missions de service public des Affaires maritimes



Elections aux Comités techniques, c'est important de voter !

Le Comité technique (CT) est l'instance que l'administration doit obligatoirement consulter avant de prendre des décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services (missions, effectifs, emplois, compétences, moyens de fonctionnement).

Les Affaires maritimes, quel avenir ?

Notre syndicat a longtemps combattu la gestion colbertiste des Affaires Maritimes menée par un encadrement supérieur à statut militaire, carriériste et hégémonique sur les postes de direction, tout en échappant à la rigueur des réductions d'effectifs et de moyens imposés aux autres personnels...

Après une réforme générale des politiques publiques (RGPP) menée à la hussarde par le gouvernement Sarkozy en 2010 et poursuivie par l'actuel gouvernement sous le nom de modernisation de l'action publique (MAP), on ne peut que constater une grande désorganisation pour les personnels, souvent livrés à eux-mêmes, sans formation appropriée (ni de base, ni continue) notamment pour les « technico-administratifs ».

On déplore également l'absence d'offre de formation spécifique pour la préparation des concours, dans le cadre de la promotion interne.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation critique : les personnels ex-affaires maritimes sont éclatés dans des services au fonctionnement différent (DIRM et DTTM/DML en métropole, DTAM ou DM dans les DOM). Les recrutements ont été noyés dans une bourse interministérielle dont les règles de gestion restent obscures. Les concours perdent leur caractère maritime spécifique. Le personnel qualifié vieillit et les départs en retraite sont massifs, tandis qu'on ne voit pas beaucoup de nouveaux arrivants...

Se posera bientôt la question de la transmission des compétences !

La bonne volonté de ses personnels ne suffit plus désormais pour assurer la continuité du service, notre administration doit modifier radicalement sa politique d'emploi, alerter les décideurs publics (Ministres de tutelle, Fonction publique, Premier Ministre) de la prégnance des revendications de ses salariés et assurer le maintien de notre spécificité.

**Ne restez pas dans l'incertitude,
défendez vos missions et le service public**

**Le 4 décembre 2014
VOTEZ FSU**